



MUNICIPALITÉ DE FRANKLIN
1670, route 202, Franklin (Québec) J0S 1E0
Tél.: (450) 827-2538 Fax: (450) 827-2640

AVIS PUBLIC

est par la présente donné par le soussigné, à l'effet que lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 mars 2019, le Conseil a adopté les règlements suivants :

- Règlement #390 modifiant le Règlement de zonage #272 afin de réviser les dispositions relatives aux projets intégrés d'habitation ;
- Règlement #391 modifiant le Règlement de lotissement #275 afin de réviser les dispositions relatives aux projets intégrés d'habitation ;
- Règlement #393 modifiant le Règlement # 332 sur les nuisances et la sécurité ;

Ces Règlements sont déposés à l'Hôtel de Ville situé au 1670, route 202 à Franklin, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

Donné à Franklin, ce 6 mars 2019.

François Gagnon
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, François Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Franklin, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, de même que sur le site internet de la municipalité, ce mercredi 6 mars 2019 entre 9h et 17h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce mercredi 6 mars 2019.

François Gagnon
Directeur général et secrétaire-trésorier